

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès de
Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/05/94 DB/NC

Paris, le 3 mai 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève reconductible à compter du vendredi 10 mai 2019 0 heure

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer **un préavis de grève reconductible à compter du vendredi 10 mai 2019 0 heure.**

Il concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;

- + L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- + La titularisation des contractuels ;
- + Le maintien de tous les contrats aidés ;
- + Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève reconductible à compter du vendredi 10 mai 2019 0 heure, destiné à couvrir leurs absences durant cette période.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Didier BIRIG
Secrétaire Général